

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-27 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-4 PROJET DE RÈGLEMENT 604-13 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 607-3

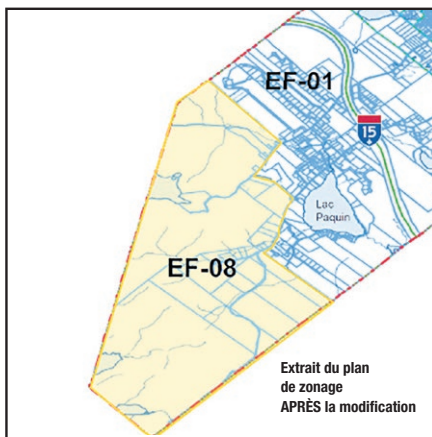
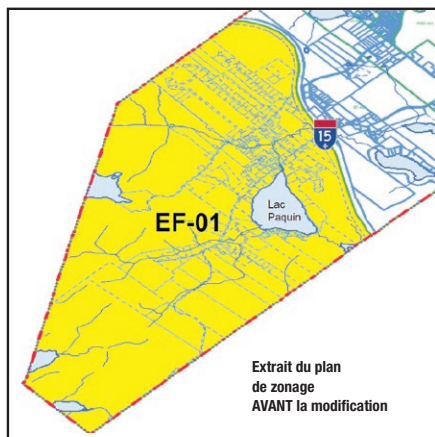
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

- LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 afin de modifier la classe C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie;
- LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602 afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08;
- LE PROJET DE RÈGLEMENT 604-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604 afin de préciser les plans et documents requis dans le cadre d'un projet intégré réalisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 607-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607, afin d'ajouter des objectifs et critères pour encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 mai 2018, le conseil municipal a adopté les premiers projets de règlement **601-27, 602-4 et 607-3** ainsi que le projet de règlement **604-13**;
2. Une assemblée publique sera tenue **le jeudi 31 mai 2018**, à compter de **19h00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David;
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou la personne qu'elle aura désignée expliquera les premiers projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
4. Les premiers projets de règlement **601-27, 602-4 et 607-3 contiennent** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui concernent la zone EF-01 ainsi que la zone qui lui est contiguë, soit la zone EF-02;
5. Le projet de règlement **604-13 ne contient pas** de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Zone EF-01



Les projets de règlement peuvent être consultés à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8H30 et 12H00 et 13H00 et 16H30.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 23 MAI 2018

Marie-Pier Pharand, avocate

Directrice des affaires juridiques et
secrétaire-trésorière adjointe